COMITE SYNDICAL 13 FEVRIER 2026

NOTE DE SYNTHESE

1- DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Il sera proposé au comité syndical d'élire un secrétaire de séance.

2- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE l'AG du 12-12-2025 (PJ)

Il sera proposé au comité syndical de se prononcer sur le procès-verbal de la dernière séance joint en annexe.

RAPPORTS FINANCIERS

3- COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

L'ordonnance du 12 juin 2025 relative à la généralisation du CFU impose la généralisation du CFU en lieu et place des comptes de gestion et comptes administratifs, au plus tard en 2027 (adoption du CFU 2026).

Dès cette année, le SDE 09 a opéré ce changement pour la clôture de son exercice 2025 (budget principal et budgets annexes).

Cette évolution impose également la transmission par voie numérique des documents budgétaires au représentant de l'État et au comptable public (PES budget).

Pour 2025, le CFU présente les résultats de l'exécution du budget pour un exercice complet et clôt. Il retrace l'ensemble des recettes et des dépenses de l'exercice et présente les résultats de fin de gestion ainsi que les restes à encaisser et à payer reportés sur l'exercice suivant.

Son vote doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année qui suit l'exercice concerné.

L'affectation des résultats de la section de fonctionnement du budget principal fait l'objet d'une délibération séparée, conformément aux conditions prévues par la réglementation comptable en vigueur.

Résultat propre de l'exercice 2025 pour le budget principal :

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice 2025
Section de fonctionnement	4 071 690,70 €	7 436 579,29 €	**+ 3 364 888,59 €**
Section d'investissement	13 535 466,43 €	13 287 704,04 €	**- 247 762,39 €**
TOTAL	**17 607 157,13 €**	**20 724 283,33 €**	**3 117 126,20 €**

Le résultat de fonctionnement 2025 est sensiblement identique à celui de 2024. En investissement, le résultat légèrement négatif est lié à un niveau d'exécution de travaux exceptionnel en 2025, financé en partie grâce à un important virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement décidé par l'AG (3 M€).

Le résultat global de l'exercice 2025 permet au syndicat de dégager **un excédent global de 3 117 126,20 €** qui constituera l'autofinancement des investissements de l'année 2026, et évitera ainsi de nouveau le recours à l'emprunt.

Résultat global de clôture au 31/12/2025 :

Pour mémoire, les résultats cumulés antérieurs (31/12/2024) étaient les suivants :

Fonctionnement : + 14 734 656,92 €
Investissement : + 491 357,99 €

2

En ajoutant ces résultats à celui de l'exercice 2025, nous avons donc la situation budgétaire au 31 décembre 2025 :

	Dépenses	Recettes	Résultat global de clôture
Section de fonctionnement	4 071 690,70 €	22 171 236,21 €	**+ 18 099 545,51 €**
Section d'investissement	13 535 466,43 €	13 779 062,03 €	**+ 243 595,60 €**
TOTAL	**17 607 157,13 €**	**35 950 298,24 €**	**18 343 141,11 €**

Le résultat global de clôture correspond à la situation budgétaire effective du SDE au 31 décembre 2025 :

- Un excédent de + 18 099 545,51 € en fonctionnement
- Un excédent de + 243 595,60 € en investissement

Un résultat global de + 18 343 141,11 €

Historique des résultats du budget principal :

	CA 2021	CA 2022	**CA 2023**	**CA 2024**	**CA 2025**
Résultat global de clôture	15 307 465,78 €	15 268 282,66 €	**17 058 262,85 €**	**18 226 014,91 €**	**18 343 141,11 €**
évolution en valeur / N-1	-528 279,77 €	- 39 183,12 €	+ 1 789 980,19 €	+ 1 167 752,06 €	*+ 117 126,20 €*
évolution en % / N-1	-3,34%	-0,26%	+ 11,72 %	+ 6,85%	*+ 0,64%*

Le résultat cumulé progresse de 0,64 %. Il a été constitué année après année, grâce à une gestion rigoureuse des charges de fonctionnement du syndicat et à la volonté d'assurer un niveau d'autofinancement élevé, permettant la réalisation de travaux indépendamment de la conjoncture économique et bancaire.
Comparativement aux autres SDE en France, le SDE 09 dispose d'une trésorerie plus faible, équivalente à une année de dépenses (alors qu'en moyenne, les syndicats d'énergies ont une trésorerie égale à deux années de dépenses).
Cela lui permet néanmoins d'aborder les incertitudes liées au FACE et à l'évolution négative de la Taxe sur l'électricité avec un peu d'anticipation. En cas de remise en cause des financements actuels, la trésorerie du syndicat jouera alors un rôle d'amortisseur permettant de lisser les effets dans le temps sans dégrader brutalement le niveau d'investissement.

À la suite d'un problème technique les maquettes des CFU ne peuvent pas être transmises à la DGFIP de manière dématérialisée pour l'instant. L'anomalie a été prise en compte et doit être mentionnée dans la délibération en précisant le qu'il s'agit d'une anomalie nationale liée à TotEM.
La DGCL nous indique que les flux des CFU ne doivent pas être transmis aux trésoriers pour l'instant, sans plus de précisions sur les causes et conséquences de l'anomalie. La correction est en cours. Le CFU sera transmis dès que possible.

Conclusion

Il est proposé d'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget principal.

4- AFFECTATION DES RESULTATS 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

Les résultats de clôture de l'exercice 2025 du budget principal sont les suivants

Résultat global de clôture au 31/12/2025 :

	Dépenses	Recettes	Résultat global de clôture
Section de fonctionnement	4 071 690,70 €	22 171 236,21 €	**+ 18 099 545,51 €**
Section d'investissement	13 535 466,43 €	13 779 062,03 €	**+ 243 595,60 €**
TOTAL	**17 607 157,13 €**	**35 950 298,24 €**	**18 343 141,11 €**

Le résultat global de clôture correspond à la situation budgétaire effective du SDE au 31 décembre 2025 :

Un excédent de + 18 099 545,51 € en fonctionnement
Un excédent de + 243 595,60 € en investissement

Compte tenu du volume d'investissement estimé pour 2026, le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la façon suivante au budget 2026 :

- **3 500 000,00** € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 « *Excédents de fonctionnement capitalisés* » du budget 2026 au titre de couverture du besoin d'investissements à venir.
- **14 599 545,51** € en report à nouveau au compte 002 « *excédent de fonctionnement reporté* » en recettes de fonctionnement du budget 2026

Par ailleurs, le résultat de la section d'investissement sera reporté en recettes au compte 001 pour un montant de 243 595,60 €.

Conclusion

Il est proposé d'approuver l'affectation des résultats 2025 ci-dessus du budget principal .

5- COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET ANNEXE PRESTATIONS FETES ET ILLUMINATIONS

Le CFU 2025 présente les résultats de l'exécution du Budget annexe pour un exercice complet et clôt.

Résultat propre de l'exercice 2025 pour le budget annexe « fêtes et illuminations » :

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice 2025
Section de fonctionnement	43 441,74 €	42 166,94 €	**- 1 274,80 €**
Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**
TOTAL	**43 441,74 €**	**42 166,94 €**	**- 1 274,80 €**

Le résultat de l'exercice 2025 du budget annexe « fêtes et illuminations » du SDE présente un léger déficit de :
- 1 274,80 €.

Pour mémoire, les résultats cumulés antérieurs (31/12/2024) étaient les suivants :
Fonctionnement : + 4 836,28 €
Investissement : 0 €

En ajoutant ces résultats à celui de l'exercice 2025, nous avons donc la situation budgétaire au 31 décembre 2025 :

Résultat global de clôture 2025 pour le budget annexe « fêtes et illuminations » :

	Dépenses	Recettes	Résultat global de clôture
Section de fonctionnement	43 441,74 €	47 003,22 €	**+ 3 561,48 €**
Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	**0,00 €**
TOTAL	**43 441,74 €**	**47 003,22 €**	**+ 3 561,48 €**

Le résultat global de clôture correspond à la situation budgétaire effective du budget annexe « fêtes et illuminations » au 31 décembre 2025 :

- Un excédent de 3 561,48 € en fonctionnement
- Un résultat de 0,00 € en investissement

↳ **Un résultat global de + 3 561,48 €**

Conclusion

Il est proposé d'approuver le CFU 2025 du budget annexe prestations fêtes et illuminations.

6- AFFECTATION DES RESULTATS 2025 DU BUDGET ANNEXE PRESTATIONS FETES ET ILLUMINATIONS

Le résultat global de clôture correspond à la situation budgétaire effective du budget annexe « fêtes et illuminations » au 31 décembre 2024 :

- Un excédent de 3 561,48 € en fonctionnement
- Un résultat de 0,00 € en investissement

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la façon suivante au budget 2026 :

- pour la totalité soit 3 561,48 € en report à nouveau de Fonctionnement (au compte 002 recette) « excédent de fonctionnement reporté ».

Conclusion

Il est proposé d'approuver l'affectation du résultat 2025 ci-dessus du budget annexe prestations fêtes et illuminations.

7- COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET ANNEXE PRODUCTION ENERGIE RENOUVELABLE

Le CFU 2025 présente les résultats de l'exécution du Budget annexe ENR pour un exercice complet et clôt.

Résultat propre de l'exercice 2025 pour le budget annexe « ENR » :

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice 2025
Section de fonctionnement	7 886,72 €	22 188,67 €	**+ 14 301,95 €**
Section d'investissement	0,00 €	7 223,35 €	**+ 7 223,35 €**
TOTAL	**7 886,72 €**	**29 412,02 €**	**+ 21 525,30 €**

Le résultat de l'exercice 2025 du budget annexe ENR du SDE est excédentaire d'un montant de + 21 525,30 €.

Résultat global de clôture 2025 pour le budget annexe « ENR » :

Pour mémoire, les résultats cumulés antérieurs (31/12/2024) étaient les suivants :
Fonctionnement : + 54 897,23 €
Investissement : + 62 819,16 €

En ajoutant ces résultats à celui de l'exercice 2025, nous avons donc la situation budgétaire au 31 décembre 2025 :

	Dépenses	Recettes	Résultat global de clôture
Section de fonctionnement	7 886,72 €	77 085,90 €	**+ 69 199,18 €**
Section d'investissement	0,00 €	70 042,51 €	**+ 70 042,51 €**
TOTAL	**7 886,72 €**	**147 128,41 €**	**+ 139 241,69 €**

Le résultat global de clôture correspond à la situation budgétaire effective du budget annexe ENR au 31 décembre 2025 :

- Un excédent de 69 199,18 € en fonctionnement
- Un excédent de 70 042,51 € en investissement

Un résultat global de + 139 241,69 €

Conclusion
Il est proposé d'approuver le CFU 2025 du budget annexe production énergie renouvelable.

8- AFFECTATION DES RESULTATS 2025 DU BUDGET ANNEXE PRODUCTION ENERGIE RENOUVELABLE

Le résultat global de clôture correspond à la situation budgétaire effective du budget annexe ENR au 31 décembre 2025 :

- Un excédent de 69 199,18 € en fonctionnement
- Un excédent de 70 042,51 € en investissement

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la façon suivante au budget 2026 :

- pour la totalité soit 69 199,18 € en report à nouveau de Fonctionnement (au compte 002 recette) « excédent de fonctionnement reporté ».

Par ailleurs, le résultat de la section d'investissement sera reporté en recettes au compte 001 pour un montant de : 70 042,51 €.

Conclusion

Il est proposé d'approuver l'affectation 2025 ci-dessus du budget annexe ENR.

9- BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL (PJ)

Le Budget Primitif 2026 (BP 2026) est l'acte qui prévoit les recettes et autorise les dépenses pour une année civile. Il doit être équilibré et sincère.
Il reprend en son sein les résultats du compte administratif de l'année précédente (excédents ou déficits) tels qu'ils ont été délibérés à l'instant : pour chaque section (fonctionnement et investissement), si le résultat de l'année précédente est positif (excédent), il est repris en recettes, s'il est négatif (déficit), il est repris en dépenses.
Il a également été établi en conformité avec les orientations arrêtées à l'occasion du débat d'orientations budgétaires du 12 décembre 2025 et du rapport d'orientations budgétaires présenté à cette occasion au comité syndical.

Le budget primitif 2026 du budget principal est présenté en équilibre à hauteur de 53 524 124,94 € (51 305 676,88 **€** en 2024) en dépenses et en recettes dont :

- 21 282 719,96 € en fonctionnement (22 033 529,32 € en 2025)
- 32 340 446,12 € en investissement (31 490 595,62 € en 2025)

BUDGET PRINCIPAL	BP 2025 (pour mémoire)	BP 2026
Fonctionnement Recettes	**22 033 529,32 €**	**21 282 719,96 €**
Fonctionnement Dépenses	**22 033 529,32 €**	**21 282 719,96 €**
Investissement Recettes	**31 490 595,62 €**	**32 340 446,12 €**
Investissement Dépenses	**31 490 595,62 €**	**32 340 446,12 €**

LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU BP 2026

En fonctionnement :
Nous n'avons reçu aucune notification officielle des montants de nos principales recettes, notamment de la taxe sur l'électricité. Néanmoins, les premiers versements constatés attestent d'une baisse importante de cette recette, dans la continuité de la baisse observée en 2025.

Examen des chapitres de recettes dans l'ordre réglementaire :

Chapitre 70 : comme chaque année, les recettes du chapitre 70 comprennent les produits issus du paiement des tiers aux travaux d'extension du réseau électrique (400 000 €), les redevances d'occupation du domaine public 230 000 € (dont 210 000 € versés par Orange), les recettes issues des bornes de recharge électrique (110 000 €) et le remboursement par le budget annexe des dépenses supportées par le budget principal (40 000 €).
Prévision du chapitre 70 : 780 000 €

Chapitre 73 : le produit de la TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) est prévu à hauteur de 2,8 M€ (*c'est-à-dire -200 000 € par rapport à la prévision 2025)* en raison de la baisse effective constatée en 2025 due notamment à la baisse de la consommation constatée depuis deux ans, qui ne sera pas compensée par l'inflation).
Prévision du chapitre 73 : 2 800 000 €

Chapitre 74 : il comprend les recettes d'énergie réservée (360 000 € attendus du département + 100 000 € d'EDF), ainsi que toutes les participations des communes au titre de leurs contributions aux travaux d'éclairage public et d'électrification (750 000 €), ainsi que 378,42 € de FCTVA perçu en fonctionnement.
Prévision du chapitre 74 : 1 396 378,42 €

Chapitre 75 : les redevances prévues dans les contrats de concessions sont stables, évaluées à 1 200 000 € (le montant définitif sera connu en mai prochain), auxquels s'ajoutent des recettes diverses (sinistres éclairage public, remboursements divers, …).
Prévision du chapitre 75 : 1 290 000 €

Chapitre 76 : les recettes financières correspondent aux remboursements par les communes des emprunts échelonnés et des échéances d'emprunt en cours (24 682,44 €).
Prévision du chapitre 76 : 24 682,44 €

L'excédent de fonctionnement, issu de l'affectation du résultat de l'exercice 2025 délibérée à l'instant, est reporté en recette au compte 002 (14 599 545,51 €) conformément aux dispositions réglementaires.

Le total des recettes attendues en section de fonctionnement est donc de 21 282 719,96 € pour 2026.

Détail par chapitre :

RECETTES (FONCTIONNEMENT)	BP 2025	BP 2026
Produits des services (70) Participations des tiers (extension réseau ER) Redevance Orange (RODP) Recettes bornes IRVE Remboursements des budgets annexes	**780 000,00 €**	**780 000,00 €**
Impôts et taxes (73) TICFE	**3 000 000,00 €**	**2 800 000,00 €**
Dotations et participations (74) Energie réservée du CD09 et d'EDF Participations des communes aux travaux EP	**1 210 000,00 €**	**1 396 378,42 €**
Autres produits de gestion (75) Redevances de concessions ENEDIS et GRDF Remboursements assurances accident tiers	**1 850 000,00 €**	**1 290 000,00 €**
Produits financiers (76) Intérêts des emprunts alloués aux communes	**35 612,42 €**	**24 682,44 €**
Produits exceptionnels (77)	**€**	**0 €**
Reprises sur amortissement, dépréciation (78)	**0 €**	**0 €**
Opérations d'ordre et amortissements (042)	**423 259,98 €**	**392 113,59 €**
Résultat antérieur reporté (002)	**14 734 656,92 €**	**14 599 545,51 €**
TOTAL	**22 033 529,32 €**	**21 282 719,96 €**

∞∞∞

En dépenses de fonctionnement, les prévisions budgétaires pour 2026 sont calées sur les dépenses réelles 2025 majorées des dépenses nouvelles connues à ce jour et des conséquences de l'inflation, connues ou estimées, afin de permettre le fonctionnement normal du SDE sur toute l'année 2026, compte tenu du fait qu'il n'y aura pas de modification possible avant l'automne prochain.

Chapitre 011 : les charges générales du syndicat comprennent les dépenses de carburant, les consommations d'électricité et les fournitures pour l'éclairage public, ainsi que l'ensemble des contrats et prestations dues à nos partenaires, notamment celles dues au Conseil Départemental dans le cadre du Schéma directeur des systèmes d'informations (élaboré conjointement avec le CD09, le SDIS et le SMDEA). Il est prévu également la location longue durée de deux véhicules techniques électriques.
Grâce à des améliorations de notre fonctionnement, certaines dépenses ont été réduites (réparations des véhicules et des nacelles) tandis que d'autres ont augmenté. Le chapitre 011 est prévu en légère baisse pour 2026 à 1 515 250 € contre 1 540 600 € en 2025 (- 1,6 %).
Prévision du chapitre 011 : 1 515 250,00 €

En matière de personnel (chapitre 012), le budget proposé tient compte de l'effet « Glissement Vieillesse Technicité », GVT, incluant l'ensemble des dépenses réglementaires ou statutaires (échelons, augmentation des taux de cotisations, …), du versement mobilité qui doit être versé à la communauté d'agglomération de Foix-Varilhes ainsi qu'à la Région Occitanie désormais.
En termes d'effectifs, ce chapitre prévoit également les remplacements systématiques des agents absents de l'équipe technique d'entretien de l'éclairage public qui interviennent sur le territoire afin que son fonctionnement ne soit pas affecté par des absences dont on ne connaît pas la durée. Le chapitre 012 est prévu à 1 749 200 € en 2026 (+ 0,6 % par rapport à 2025).
Prévision du chapitre 012 : 1 749 200,00 €

Pour le chapitre 65, les indemnités aux élus sont stables, de même que le montant alloué au fonds unique habitat (60 000 €). La subvention d'équilibre versée au budget annexe (25 000 €) sera ajustée au besoin réel et pourra être réduite.
Prévision du chapitre 65 : 195 200,00 €

Les charges financières (intérêts des emprunts) diminuent du fait de l'absence de nouvel emprunt (23 502,38 €), ainsi que d'éventuels frais de remboursement anticipé de certains contrats. **Les charges exceptionnelles** (80 000 €) permettront de traiter les besoins éventuels en matière d'annulations de titres ou de subventions à verser aux budgets annexes.

Comme espéré, un virement d'autofinancement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 15 M€ est possible cette année.

Enfin, le BP prévoit également toutes les opérations d'ordre relatives au travail qui va être mené cette année pour mettre à jour l'inventaire du SDE en coopération avec la Trésorerie (2 100 000 €).

Le total des dépenses prévues en section de fonctionnement est donc de 21 282 719,96 € pour 2026.

Détail par chapitre :

DEPENSES (FONCTIONNEMENT)	BP 2025	BP 2026
Charges à caractère général (011) Eau, électricité, carburant Fournitures éclairage public Maintenance informatique et bâtiment Entretien des véhicules Prestations de service et études	**1 540 600,00 €**	**1 515 250,00 €**
Charges de personnel (012)	**1 738 200,00 €**	**1 749 200,00 €**
Charges de gestion courantes (65) Indemnités élus Subventions de fonctionnement versées	**195 800,00 €**	**195 200,00 €**
Charges financières (66) Intérêts bancaires emprunt Indemnité de remboursement anticipé	**33 613,64 €**	**59 502,38 €**
Charges exceptionnelles (67) Annulations titres exercices antérieurs Participations du budget principal aux budgets annexes	**100 000,00 €**	**80 000,00 €**
Dotations aux provisions (68)	**600 000,00 €**	**600 000,00 €**
Opérations d'ordre (042) Amortissement de l'actif	**1 417 524,04 €**	**2 100 000,00 €**
Virement à la section d'investissement (023)	**16 407 791,64 €**	**14 983 567,58 €**
TOTAL	**22 033 529,32 €**	**21 282 719,96 €**

∞∞∞

En investissement :

En recettes d'investissement, **les subventions (chapitre 13)** contiennent :

- le programme du FACÉ 2026, prévu à hauteur de 4 M€,
- le programme départemental d'éclairage public, attendu pour 600 000 €,
- les participations des communes et EPCI aux travaux (fonds de concours) pour 750 000 €,
- la part ENEDIS (article 8) pour 230 000 €,
- la part couverte par le tarif (PCT) pour 280 000 €,
- la participation de l'ADEME pour 50 310 €.

Prévision du chapitre 13 : 6 410 310,00 €

L'affectation de résultat de 3,5 M€ (excédent de fonctionnement permettant de financer les investissements) qui a été votée à l'instant vient compléter les recettes ainsi que le **FCTVA** (588 000,87 €) correspondant à la TVA versée sur les travaux 2024), et les remboursements des emprunts (part capital) pour 261 197,92 €.

Les opérations sous mandat (réalisées pour le compte des régies, de particuliers et pour l'ADEME) sont des opérations qui apparaissent en dépenses et en recettes (à hauteur de 3 803 774,15 €). A noter cette année, la poursuite des opérations du Fonds Chaleur qui sont gérées par le SDE 09 par délégation de l'ADEME, qui représentent 1 000 000 € en 2026.

La section d'investissement comprend également les opérations d'ordre nécessaires à la gestion de l'actif (2 100 000 €) et des avances versées aux entreprises dans le cadre des marchés de travaux (450 000 €).

Le total des recettes d'investissement prévues est donc de 32 340 446,12 € pour 2026.

Détail par chapitre :

RECETTES (INVESTISSEMENT)	BP 2025	BP 2026
Subventions (13) FACÉ Programme départemental EP Participations des communes (fonds de concours) Article 8 ENEDIS PCT ENEDIS Fonds Vert	**5 345 932,73 €**	**6 410 310,00 €**
Dotations fonds divers (10) FCTVA (travaux N-2) Affectation résultat de fonctionnement (1068)	**3 671 715,42 €**	**4 088 000,87 €**
Immobilisations (23) Remboursements trop-perçus sur travaux	**0,00 €**	**0 €**
Immobilisations financières (27) Remboursements part capital des emprunts	**311 673,80 €**	**261 197,92 €**
Opérations pour compte de tiers (4582…) Conventions de mandats	**3 344 600,00 €**	**3 803 774,15 €**
Virement de la section de fonctionnement (021)	**16 407 791,64 €**	**14 983 567,58 €**
Opérations d'ordre (040) Amortissement de l'actif	**1 417 524,04 €**	**2 100 000,00 €**
Opérations patrimoniales (041) Compensations des avances versées aux entreprises Intégration des études dans l'actif	**500 000,00 €**	**450 000,00 €**
Résultats antérieurs (001) Excédents année N-1	**491 357,99 €**	**243 595,60 €**
TOTAL	**31 490 595,62 €**	**32 340 446,12 €**

En dépenses d'investissement, le BP 2026 du SDE reste ambitieux après une année 2025 pourtant exceptionnelle en matière de dépenses d'équipements. Il prévoit au total plus de 15 M€ de dépenses d'équipement en faveur de ses membres dont :

- 2 000 000 € pour le programme d'éclairage public accompagné par le Conseil Départemental à hauteur de 600 000 €,
- 500 000 € de travaux EP liés à la maintenance du réseau et aux réparations de sinistres,
- 1 500 000 € dans le cadre du programme SDE pour des opérations non retenues dans le programme départemental, qui seront financées par le SDE 09 à hauteur de 50%,
- 100 000 € dans le cadre du renouvellement des armoires et coffrets d'éclairage public (pris en charge à 80% par le SDE 09),
- 6 900 000 € sur les différents programmes du FACÉ ouverts depuis 2020,
- 1 000 000 € ajoutés par le SDE à ces programmes FACÉ (travaux d'enfouissement) pour des programmes complémentaires afin de réduire le délai d'utilisation des enveloppes du FACÉ et de ne pas risquer de perdre une partie de cette dotation essentielle pour les projets d'investissement dans les communes rurales,
- 900 000 € de travaux d'enfouissement ORANGE,

- 675 000 € au titre de l'article 8 de la convention ENEDIS (fils nus).

Une seconde phase du géoréférencement à destination des communes rurales sera lancée cette année pour un montant de 450 000 €.
Les subventions d'équipements versées aux membres pour la transition énergétique (rénovation des bâtiments et production d'électricité renouvelable) sont prévues à hauteur de 560 000 €.
Le PCRS engagé en 2024 sera poursuivi pour 120 000 €.
En dehors de ces opérations, le SDE réalise également des investissements dans le matériel des équipes techniques : achat d'une nouvelle nacelle (en plus des acquisitions de 2023 et 2024, soit 430 000 €), l'acquisition de gros matériel d'éclairage public (100 000 €), le renouvellement des équipements des équipes d'intervention (échelles et escabeaux : 20 000 €), ainsi que sur son infrastructure informatique et ses logiciels (65 000 €).
Une enveloppe de 400 000 € est prévue pour les travaux à l'intérieur du bâtiment, notamment pour un système de rafraichissement. 6 823 046,81 € de travaux non affectés à des opérations déjà existantes sont également inscrits afin de pallier tout besoin pendant l'exercice 2026 sans attendre la Décision modificative du budget en fin d'année.
Une enveloppe de 4 M€ est dégagée afin de répondre à d'éventuelles opportunités d'acquisitions de centrale de production d'énergie électrique (chapitre 26).
Les travaux pour compte de tiers (convention de mandat) sont prévus pour 3 694 274,15 €, et **le montant des remboursements de capital des emprunts** est de 317 747,29 €.

Le total des dépenses d'investissement prévues est donc de 32 340 446,12 € pour 2026.

Détail par chapitre :

DEPENSES (INVESTISSEMENT)	BP 2025	BP 2026
Frais d'études (20) Etudes, logiciel (licences)	**418 000,00 €**	**430 000,00 €**
Subvention d'équipement (204) Subventions transition énergétique	**545 000,00 €**	**560 000,00 €**
Mobilier et matériel (21) Matériel transport, matériel informatique, mobiliers	**1 015 000,00 €**	**1 165 000,00 €**
Travaux (23) Travaux complémentaires hors opérations	**10 448 693,40 €**	**7 673 046,81 €**
Participations (26)	**-**	**4 000 000,00 €**
Total des opérations d'équipement (détail ci-dessous)	**14 523 542,24 €**	**13 642 264,28 €**
Remboursements tiers (13)	**500,00 €**	**1 000,00 €**
Remboursement emprunts(16)	**368 100,00 €**	**317 747,29 €**
Opérations pour compte de tiers (4581…) Conventions de mandats	**3 233 500,00 €**	**3 694 274,15 €**
Opérations d'ordre (040) Amortissement des subventions, MO perçue et travaux en régie	**423 259,98 €**	**392 113,59 €**
Opérations patrimoniales (041)	**500 000,00 €**	**450 000,00 €**
Dépôt et cautionnements versés (27)	**15 000 ,00 €**	**15 000,00 €**
TOTAL	**31 490 595,62 €**	**32 340 446,12 €**

Détail des opérations d'équipement :

OPERATIONS D'EQUIPEMENT	BP 2025	BP 2026
Opération 100 Eclairage public	**2 000 000 €**	**2 000 000 €**
Opération 101 Eclairage public régies	**500 000 €**	**500 000 €**
Opération 102 Eclairage public Programme SDE (2025)	**1 000 000 €**	**1 500 000 €**
Opération 103 Coffrets vétustes (2025)	**100 000 €**	**100 000 €**

Opération 11 FACÉ extension	400 000 €	400 000 €
Opération 14 Extensions pour particuliers/promoteurs	1 200 000 €	1 250 000 €
Opération 15 FACÉ sécurisation	1 200 000 €	1 450 000 €
Opération 18 Article 8 ENEDIS effacement	700 000 €	675 000 €
Opération 19 FACÉ esthétique	487 211,60 €	621 265 €
Opération 20 Travaux coordination FT	80 000,00 €	50 000 €
Opération 21 Travaux FT redevance	900 000,00 €	900 000 €
Opération 29 Enfouissement SDE fonds propres	1 500 000,00 €	1 000 000 €
Opération 37 FACÉ 2022	1 013 938 €	10 000 €
Opération 39 FACÉ plan relance bornes	91 683,24 €	- €
Opération 40 FACÉ 2023	1 000 000 €	780 000 €
Opération 41 FONDS VERTS	350 000 €	- €
Opération 42 FACÉ CEC	709,40 €	- €
Opération 43 FACÉ 2024	1 300 000 €	900 000 €
Opération 44 FACÉ AR	200 000 €	106 000 €
Opération 45 FACÉ AP 2025	900 000 €	500 000 €
Opération 46 FACÉ AP 2026		900 000 €
TOTAL	14 523 542,24 €	13 642 265 €

Le budget primitif 2026 du budget principal est présenté en équilibre à hauteur de 53 524 124,94 € (51 305 676,88 **€** en 2024) en dépenses et en recettes dont :

- 21 282 719,96 € en fonctionnement (22 033 529,32 € en 2025)
- 32 340 446,12 € en investissement (31 490 595,62 € en 2025)

BUDGET PRINCIPAL	BP 2025 (pour mémoire)	BP 2026
Fonctionnement Recettes	22 033 529,32 €	21 282 719,96 €
Fonctionnement Dépenses	22 033 529,32 €	21 282 719,96 €
Investissement Recettes	31 490 595,62 €	32 340 446,12 €
Investissement Dépenses	31 490 595,62 €	32 340 446,12 €

CONCLUSION

Il est proposé d'approuver le budget primitif 2026 du budget principal tel que présenté.

10- BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE PRESTATIONS FETES ET ILLUMINATIONS (PJ)

Le budget primitif 2026 est proposé en dépenses et en recettes à hauteur de **78 561,48 €**, permettant de réaliser les prestations habituelles pour les communes concernées.

Synthèse

Budget annexe FETES ET ILLUMINATIONS	BP 2025	BP 2026
Fonctionnement Recettes	80 000,00 €	78 561,48 €
Fonctionnement Dépenses	80 000,00 €	78 561,48 €
Investissement Recettes	- €	- €
Investissement Dépenses	- €	- €

Les dépenses de ce budget comprennent le matériel et la main d'œuvre nécessaires aux opérations de pose et dépose des installations de fêtes et illuminations. Elles sont équilibrées par la facturation aux communes des services rendus sur la base du prix de revient de la prestation (facturation à prix coutant), conformément au règlement financier du SDE.

Une subvention exceptionnelle du budget principal permettra, si elle est nécessaire, de doter ce budget annexe d'une trésorerie suffisante pour la réalisation des écritures comptables de l'exercice.

Section de fonctionnement :
Détail par chapitre :

DEPENSES (FONCTIONNEMENT)	BP 2025	BP 2026
Charges à caractère général (011) Fournitures	21 500,00 €	23 561,48 €
Charges de personnel (012)	54 000,00 €	50 000,00 €
Charges de gestion courantes (65)	- €	- €
Charges financières (66)	- €	- €
Charges exceptionnelles (67) Annulations titres exercices antérieurs	3 000,00 €	3 000,00 €
Dotations aux provisions (68)	1 500,00 €	2 000,00 €
Opérations d'ordre (042)	- €	- €
Virement à la section d'investissement (023)	- €	- €
TOTAL	80 000,00 €	78 561,48 €

RECETTES (FONCTIONNEMENT)	BP 2025	BP 2026
Produits des services (70) Participations des tiers	50 000,00 €	50 000,00 €
Impôts et taxes (73)	- €	- €
Dotations et participations (74)	- €	25 000,00 €
Autres produits de gestion (75) Régularisation de TVA	163,72 €	- €
Produits financiers (76)	- €	- €
Produits exceptionnels (77)	25 000,00 €	- €
Reprises sur amortissement, dépréciation (78)	- €	- €
Opérations d'ordre et amortissements (042)	- €	- €
Résultat antérieur reporté (002)	4 836,28 €	3 561,48 €
TOTAL	80 000,00 €	78 561,48 €

La section d'investissement ne contient aucune inscription pour 2026.

CONCLUSION
Il est proposé d'approuver le budget primitif 2026 du budget annexe Fêtes et illuminations tel que présenté.

11- BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET ANNEXE PRODUCTION ENERGIE RENOUVELABLE (PJ)

Le budget primitif 2026 du budget annexe production d'énergie renouvelable est proposé en dépenses et en recettes à hauteur de **214 440,87 €**.
Les dépenses de fonctionnement concernent les coûts de gestion et d'entretien des dispositifs photovoltaïques existants, et les recettes de fonctionnement sont issues de la revente de l'électricité produite.
En investissement, les dépenses prévues permettront de réaliser de nouvelles installations si des sites sont jugés intéressants.

Synthèse

Budget annexe Production énergie renouvelable	BP 2025	BP 2026
Fonctionnement Recettes	74 897,23 €	84 199,18 €
Fonctionnement Dépenses	74 897,23 €	84 199,18 €
Investissement Recettes	123 216,39 €	130 241,69 €
Investissement Dépenses	123 216,39 €	130 241,69 €

Section de fonctionnement :

Détail par chapitre :

DEPENSES (FONCTIONNEMENT)	BP 2025	BP 2026
Charges à caractère général (011) Fournitures	11 500,00 €	19 000,00 €
Charges de personnel (012)	- €	- €
Charges de gestion courantes (65) Régularisation de TVA	- €	- €
Charges financières (66)	- €	- €
Charges exceptionnelles (67)	- €	- €
Dotations aux provisions (68)	3 000,00 €	5 000,00 €
Opérations d'ordre (042)	7 223,35 €	8 000,00 €
Virement à la section d'investissement (023)	53 172,88 €	52 199,18 €
TOTAL	74 897,23 €	84 199,18 €

RECETTES (FONCTIONNEMENT)	BP 2025	BP 2026
Produits des services (70) Produit de la vente d'électricité	20 000,00 €	15 000,00 €
Impôts et taxes (73)	- €	- €
Dotations et participations (74)	- €	- €
Autres produits de gestion (75)	- €	- €
Produits financiers (76)	- €	- €
Produits exceptionnels (77)	- €	- €
Reprises sur amortissement, dépréciation (78)	- €	- €
Opérations d'ordre et amortissements (042)	- €	- €
Résultat antérieur reporté (002)	54 897,23 €	69 199,18 €
TOTAL	74 897,23 €	84 199,18 €

Section d'investissement :

La section d'investissement est abondée de manière à pouvoir réaliser un éventuel nouveau projet, pour un montant total de 130 241,69 €.

Détail par chapitre :

DEPENSES (INVESTISSEMENT)	BP 2025	BP 2026
Frais d'études (20)	21 000,00 €	21 000,00 €
Subvention d'équipement (204)	- €	- €
Mobilier et matériel (21) Matériel de production électrique	102 216,39 €	109 241,69 €
Travaux (23)	- €	- €
Subventions (13)	- €	- €
Remboursement emprunts(16)	- €	- €
Opérations d'ordre (040)	- €	- €
Opérations patrimoniales (041)	- €	- €
Résultats antérieurs (001)	- €	- €
TOTAL	123 216,39 €	130 241,69 €

RECETTES (INVESTISSEMENT)	BP 2025	BP 2026
Subventions (13)	**- €**	**- €**
Dotations fonds divers (10)	**- €**	**- €**
Affectation de résultat (1068)		
Immobilisations (23)	**- €**	**- €**
Immobilisations financières (027)	**- €**	**- €**
Virement de la section de fonctionnement (021)	**53 172,88 €**	**52 199,18 €**
Opérations d'ordre (040)	**7 223,35 €**	**8 000,00 €**
Opérations patrimoniales (041)	**- €**	**- €**
Résultats antérieurs (001)	**62 819,16 €**	**70 042,51 €**
Excédents année N-1		
TOTAL	**123 216,39 €**	**130 241,69 €**

Synthèse

Budget annexe Production énergie renouvelable	BP 2025	BP 2026
Fonctionnement Recettes	**74 897,23 €**	**84 199,18 €**
Fonctionnement Dépenses	**74 897,23 €**	**84 199,18 €**
Investissement Recettes	**123 216,39 €**	**130 241,69 €**
Investissement Dépenses	**123 216,39 €**	**130 241,69 €**

CONCLUSION

Il est proposé d'approuver le budget primitif 2026 du budget annexe Production Energie Renouvelable tel que présenté.

12- FONDS UNIQUE HABITAT

Le Président rappelle que depuis 2002 le Syndicat, en tant qu'autorité concédante organisatrice du service public de la distribution d'électricité et de gaz, participe au Fonds Unique Habitat Ariège.

Le FUH ancre son action à la croisée des différents dispositifs du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'hébergement des Personnes Défavorisées. Il accompagne financièrement la prévention des expulsions, la lutte contre la précarité énergétique et l'insertion sociale des ménages par le logement.
Il contribue également au repérage et au traitement de l'habitat indigne.
Il intervient en complément des autres dispositifs destinés aux ménages les plus modestes du département. En complément, il développe des actions de prévention de maîtrise des énergies et finance les mesures d'accompagnements sociaux liés au logement.

Le pilotage du dispositif est assuré par le Conseil Départemental. La gestion est confiée à la Caf de l'Ariège au niveau administratif, comptable, financier et statistique.

Le Président propose que le Syndicat poursuive ce dispositif de solidarité en apportant sa connaissance du contexte local du service public et en acceptant de contribuer financièrement, à hauteur de 60 000 euros, reconduisant ainsi l'aide apportée en 2025.

En parallèle le SDE 09 contribue à l'amélioration de l'offre locative des communes en finançant la rénovation énergétique des logements communaux, budget qu'elle a souhaité augmenter cette année.

Pour rappel en 2025 **: 540 000 euros** ont été alloués pour les bâtiments communaux en subventions efficacité énergétique. Cet effort financier contribue à améliorer l'efficacité énergétique des logements et de ce fait réduire les factures des locataires

Il est proposé d'approuver cette contribution de 60 000 euros au fonds Unique Habitat.

13-TABLEAU DES EFFECTIFS

Il convient d'ajuster le tableau des effectifs des emplois permanents, à la suite d'un avancement de grade d'un agent de catégorie C.

Grade	Cat	Nbre de poste	Temps de travail	Pourvu	Non pourvu
DIRECTION		**1**		**1**	**0**
Directeur Général des Services d'EPCI de 20 à 40 00 hab	A	1	35h	1	0
FILIERE TECHNIQUE		**24**		**15**	**9**
Ingénieur principal	A	1	35h	1	0
Ingénieur	A	1	35h	0	1
Technicien principal 1ère classe	B	3	35h	2	1
Technicien principal 2ème classe	B	2	35h	1	1
Technicien	B	2	35h	1	1
Agent de maîtrise principal	C	1	35h	0	1
Agent de maîtrise	C	1	35h	1	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	6	35h	5	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	35h	0	1
Adjoint technique	C	6	35h	4	2
FILIERE ADMINISTRATIVE		**12**		**8**	**4**
Attaché hors classe	A	1	35h	0	1
Attaché principal	A	1	35h	1	0
Attaché	A	1	35h	0	1
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	35h	1	0
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	3	35h	2	1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	2	35h	2	0
Adjoint administratif	C	3	35h	2	1
Contractuels		**1**		**1**	**0**
Contrat de projet	A	1	35h	1	0
TOTAL		**38**		**25**	**13**

Il est proposé d'approuver le tableau des effectifs ainsi modifié.

BILAN : CNAS – PARTICIPATIONS TITRES RESTAURANT- MUTUELLE

Pour cette 15ème année, les agents continuent de profiter des prestations proposées par le Comité National d'Action Sociale à hauteur de **6 812.05. Pour l'année 2025,** les aides financières relatives aux plans épargne chèque vacances et les aides versées restent stables. La billetterie (spectacle, cinéma, sortie …) a augmenté.

Prestations	Nombre utilisateurs	Nombre prestations	Montant prestations	Tous les avantages	Montant
Aides	16	40	2721.59€		2 783.00€
Billetterie	8	67	579.50€	850.84€	1 430.34€
Chèque bonifié	2	8	236.60€		236.60€
PECV *	8	10	1100.00€		1 100.00€
Prêts	2	2	782.32€		782.32€
VOYAGISTE	6	7	215.50€	264.29€	479.79€
**TOTAL* Plan Epargne Chèque Vacances*					**6 812.05€**

Titres Restaurant

Pour l'année 2025 19 agents ont bénéficié de titres restaurant à la valeur faciale de 8 € pris en charge à 60 % par le SDE 09, les 40 % restant sont à la charge de l'agent. Le coût de cette prestation pour le SDE 09 s'élève pour 2025 à 16 392 euros.

Mutuelle

La participation employeur pour la mutuelle et la prévoyance s'est élevé à 7290.00€.
A compter du 1er janvier 2026, les agents qui souscrivent au contrat groupe du CDG09, PREVIFRANCE, la participation employeur pour les Catégorie B et C s'élève à 30€ par agent, 10€ par enfant de moins de 18 ans, les catégories A bénéficient de 25€.
A ce jour, 15 agents ont adhéré à la nouvelle mutuelle. Le montant de la participation employeur représente par mois 515€ soit un montant pour l'année de 6 180€.

14-COMPTE RENDU DES ACTES PRIS PAR DELEGATION DU BUREAU

Dans le cadre des délégations consenties par le Comité Syndical au Bureau, le Comité Syndical doit prendre acte de l'information des décisions prises par le Bureau.

Bureau du 2 décembre 2025

ADHESION AU CONTRAT COLLECTIF FRAIS DE SANTE PROPOSE PAR LE CDG

Le Président a proposé aux membres du bureau l'adhésion du SDE 09 au contrat de santé collectif porté par le Centre de gestion de l'Ariège
Le Centre de gestion de l'Ariège a validé l'attribution de la convention de participation à l'organisme d'assurance Prévifrance et la souscription d'un contrat collectif d'assurance à adhésion facultative, pour une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2026.
Il est proposé que le SDE 09 rejoigne la convention de participation proposée par le CDGA, suite à la consultation des agents majoritairement favorables. La participation financière de l'employeur est attachée à la convention de participation à laquelle elle adhère. Aussi, les agents qui n'y souscriront pas ne pourront percevoir la participation employeur, y compris ceux qui disposent d'un contrat mutuelle santé labellisé.

Le Président précise qu'afin de pouvoir adhérer définitivement à ce dispositif de protection des agents, il convient par ailleurs de définir la participation en tant qu'employeur. A compter du 1er janvier 2026, la participation minimale de l'employeur ne pourra pas être inférieure à 50 % du montant de référence fixé à 30€, soit 15 € par agent et par mois. A ce jour la participation employeur pour le risque santé est de 25 euros par agent.
Ce dossier a été présenté au CST du 25 NOVEMBRE 2025.

Les membres du bureau ont approuvé à l'unanimité :

- **De Participer financièrement chaque mois à la cotisation des agents à hauteur de :**

TRANCHE	SEUIL	MONTANT
Tranche 1	IM supérieur à 650	25 euros
Tranche 2	IM inférieur à 650	30 euros
Part supplémentaire par Enfant couvert par l'agent	Pour chaque enfant de -18 ans	10 euros

- **D'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance associé souscrit par le Centre de gestion de l'Ariège, auprès de Prévifrance, pour le risque santé, à effet du 1er janvier 2026.**

DELIBERATION INDEMNITE COMPENSATRICE- REMISE GRACIEUSE AU BENEFICE DE CERTAINS AGENTS

Par une loi de décembre 2017, le gouvernement a décidé de compenser l'impact de la hausse de la CSG sur la rémunération des agents publics. Cette compensation se traduit par :
– **la suppression**, à compter du 1er janvier 2018, **de la contribution exceptionnelle de solidarité (CES)** au taux de 1 % (article 112 de la loi du 30 décembre 2017 de finances pour 2018) ;
– la **création d'une indemnité compensatrice versée aux agents publics** relevant des trois versants de la fonction publique, dont les modalités de calcul varient notamment selon la date d'entrée dans la fonction publique et le régime de cotisation applicable aux agents concernés (article 113 de la loi du 30 décembre 2017 de finances pour 2018).

L'application de cette mesure au sein du SDE 09 a fait l'objet d'un certain nombre de défaillances qu'il convient de rectifier.
Ainsi les agents éligibles, ont eu des traitements différents. Certains ont fait l'objet d'une indemnité surévaluée et cela depuis mars 2018, d'autres ont eu une indemnité partiellement versée ou sous-évaluée et d'autres n'ont pas eu du tout d'indemnités.
Face à cette situation, aujourd'hui identifiée, il convient de faire un rattrapage (4 ans) auprès des agents qui ont été lésés dans leur droits et si vous l'acceptez de faire une remise gracieuse aux agents qui ont eu un trop perçu de cette indemnité dont nous serions en droit de faire une récupération sur les 2 dernières années.
Lorsque la collectivité constate avoir versé, à tort, une rémunération à laquelle un agent ne pouvait prétendre, elle se doit de mettre en œuvre le recouvrement de cette somme auprès de l'agent dans la limite de la prescription de 2 ans.
Ce trop versé relevant d'une erreur manifeste de la collectivité, il est proposé d'émettre, à titre exceptionnel, une remise gracieuse en faveur de l'ensemble des agents concernés.
En effet, les règles de la comptabilité publique permettent à la collectivité d'accorder une remise gracieuse de la dette si des circonstances particulières la justifient.
Les membres du bureau ont approuvé à l'unanimité l'octroi d'une remise gracieuse de la créance que la collectivité détient sur les agents concernés.

Il est proposé de prendre acte de l'information donnée des actes pris par délégation

15-RAPPORTS D'ACTIVITÉS

FACE 2025

La dotation globale 2025 affectée à notre département par le Fonds d'Aides aux Collectivités pour l'Electrification rurale, est de **3 269 200 euros**, montant stable par rapport à 2024 (3 262 300 €) (+0,21%).

La répartition de la dotation annuelle par sous-programme de travaux montre que les deux priorités du FACÉ sont les suivantes, la qualité de desserte des usagers avec la dotation du sous-programme « Renforcement » en hausse de 3,76% représentant 61,5% de la dotation 2025 et la résilience des réseaux électriques avec la dotation du sous-programme « Sécurisation » en baisse de 7,38% représentant 20,8% de la dotation 2025. Quant aux deux autres sous-programmes « Esthétique » et « Extension » ils ne représentent que 17,7% de la dotation 2025. Le sous-programme « Esthétique » est en baisse de 1,33% et représente 11,5% de la dotation 2025 et le sous-programme « Extension » est en baisse pour la sixième année consécutive -5,22% (-48,3% par rapport à 2020) et représente 6,2% de la dotation 2025.

ENGAGEMENT DU SDE 09 DANS LES PROGRAMMES DE TRAVAUX
Pour 2026 le Syndicat allège la totalité de la part communale dans le cadre des programmes du FACE 2026 et ceux mis en œuvre sur fonds propres.

PROGRAMMES FACE

I - SOUS PROGRAMMES « RENFORCEMENT » ET « EXTENSION »
En 2025, le montant global de travaux TTC subventionné pour notre département s'est élevé à **3 320 850 euros**, en hausse de 2,86% par rapport à 2024.
Sur ce montant**,** 303 600 euros ont été destinés aux travaux sur les réseaux exploités par les régies d'électricité.
Ces programmes ont permis d'engager 53 opérations sur la zone exploitée par Enedis et 5 sur la zone exploitée par les régies électriques.

II – SOUS PROGRAMME « ENFOUISSEMENT »

Le montant des travaux TTC s'est élevé, en 2025, à **562 500 euros,** en baisse de 1,33% par rapport à 2024.
De nombreux projets se réalisent en coordination avec la création du réseau d'assainissement communal, lors de la réfection du réseau d'eau potable ou bien encore dans le cadre d'un réaménagement de la traversée d'un village.
Il est important de solliciter le Syndicat dès le premier avant-projet et au moins douze mois avant la réalisation des travaux, au risque de ne pouvoir mettre en œuvre une coordination efficace.
Les travaux se déroulent parfois en plusieurs tranches afin de répondre à un maximum de demandes. Ce programme n'a permis d'engager que 3 opérations en 2025.

III – SOUS PROGRAMME « SECURISATION »

Les crédits affectés à cette tranche de travaux, décidés par le Conseil du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification en décembre 2004 permettent de fiabiliser mécaniquement les réseaux basse tension en fils nus sensibles aux aléas climatiques.
L'Ariège a bénéficié d'une aide pour 1 020 450 euros de travaux TTC en 2025, en diminution de 7,38% par rapport à 2024.
Ce programme a permis d'engager 8 opérations sur le territoire exploité par ENEDIS pour un montant de 541 650€ TTC et 4 opérations sur le territoire exploité par les Régies Electriques pour un montant de 478 800€ TTC

En 2025, sur l'ensemble des programmes aidés par le FACE, le Syndicat a financé la part des communes pour un montant global de 980 760 euros TTC.

PROGRAMMES ENGAGÉS PAR LE SDE09

I - PROGRAMME SPECIAL ESTHETIQUE DES RESEAUX

Pour accompagner le sous-programme enfouissement du FACE, le Syndicat a financé en 2025 sur ses fonds propres **1 000 000 euros** en complément de l'aide apportée par le FACE.
Ainsi, 12 dossiers supplémentaires ont pu être traités grâce à cette enveloppe financière.

II - PROGRAMME A.8

Issu de l'article 8 du Cahier des Charges de Concession, ce programme de travaux, destiné au réaménagement esthétique des réseaux, a permis d'engager 4 opérations réparties sur 4 communes pour un montant de travaux de **314 954 euros HT** en 2025.

III - HORS PROGRAMMES

En 2025, le Syndicat a réalisé **959 500 euros HT** de travaux hors programmes pour les communes et les particuliers.

PARTENARIAT AVEC ORANGE

La loi du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique et l'article L2224-35 du Code Général des Collectivités Territoriales qui en découle se sont traduits par une convention signée en janvier 2006 entre le Syndicat et Orange.
Elle traite de l'effacement du réseau de télécommunications positionné en appui commun avec le réseau électrique amené à être dissimulé.
Depuis 2019, l'opérateur Orange a souhaité reprendre à son compte, techniquement et financièrement, la réalisation des études de génie civil et de câblage jusqu'alors produites en interne par le Syndicat. Un avenant à la convention a été signé dans ce sens.

Le SDE09 reste cependant l'interlocuteur et le point d'entrée des collectivités dans le cadre du réaménagement coordonné des ouvrages électriques et téléphoniques.
Depuis le renouvellement de son entreprise prestataire, et l'absence de son interlocuteur, ORANGE n'est plus en mesure de nous donner les caractéristiques et le métré des travaux réalisés. **Toutefois le programme 2025 se compose de 37 dossiers Génie Civil, ce qui représente 14 130 mètres linéaires de réseau enfoui, pour un montant de 628 000 €**
Pour information, la redevance perçue pour l'année 2025 a été de **221 418.76 €.**

Au vu de tels résultats, il faudra surement, à l'avenir, réfléchir au financement de ces opérations.
Le point positif : Orange s'est déjà engagé, auprès de plusieurs d'entre vous, à réaliser les câblages sous 2 mois après la fin des travaux (réception du plan de recollement).

Concernant les travaux de câblage, il est vrai qu'il y a un certain retard au niveau des chantiers, le SDE met tout en œuvre pour l'effacer.
La réunion de travail bimensuelle avec les techniciens d'Orange, initiée en 2022 fonctionne bien. A ce titre, si dans vos communes vous connaissez des endroits, qui ne sont toujours pas terminés (dépose poteau) pour cause de câble télécommunication encore présent, je vous invite à vous rapprocher du service. Ces dossiers sont longs à traiter car il faut, pour beaucoup, refaire passer une entreprise pour relever les réseaux créés il y a quelques années et créer des plans de recollement.

Pour tous les dossiers esthétiques et réaménagement de voirie, je vous invite à solliciter les services du SDE 09 le plus tôt possible dans la phase d'étude et ainsi anticiper les travaux afin de ne pas travailler dans l'urgence pour réaliser une étude complète (GC et Câblage) plusieurs mois sont nécessaires. (Environ 6 mois, selon la complexité, entre la réception de la demande et le câblage).

RAPPORT SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

ECLAIRAGE PUBLIC - INVESTISSEMENT

L'éclairage public permet d'illuminer l'espace public, principalement le long de la voirie et sur les places publiques afin de se repérer dans l'espace, se mouvoir ou encore sécuriser les personnes et les biens pendant les heures où la lumière naturelle du soleil est absente ou insuffisante.

Il représente plus de 40% des dépenses d'électricité des communes. Il s'agit également du deuxième poste de dépense énergétique des communes, après les bâtiments. L'éclairage public est considéré comme une source potentielle d'économie d'énergie importante et constitue donc un enjeu majeur de maîtrise des consommations énergétiques.

Le SDE09 gère l'éclairage public de l'ensemble des communes et intercommunalités du département. La compétence comprend la maîtrise d'ouvrage de tous les investissements sur les installations d'éclairage public, mais aussi la maintenance et l'exploitation.

Le Syndicat réalise chaque année de nombreuses opérations représentant un montant global moyen de 3 000 000 €TTC de travaux. Sont concernées des opérations de création, extension, réfection complète et/ou modification des parties d'installations du réseau, des ouvrages et appareillage, d'éclairage des infrastructures sportives extérieures.

La rénovation du parc d'éclairage par des luminaires à LED moins énergivores et permettant une gradation de la puissance (généralement 50 % durant la période 22h-6h) engendre un gain énergétique de 70 % selon les caractéristiques de l'existant.

La décision d'engager ces travaux résulte d'une décision concordante du SDE et de la collectivité.

Une partie importante de ces travaux est subventionnée par le Conseil Départemental à hauteur de 50 % dans le cadre du programme de travaux dédié (montant des travaux 1 200 000 €HT).

Une aide financière complémentaire de 25 % est apportée par le SDE aux communes éligibles (reversant la TICFE au SDE).

Les communes peuvent ainsi engager chaque année des programmes de rénovation de leur parc d'éclairage public bénéficiant d'un financement attractif pouvant aller jusqu'à 75 % (dans la limite des plafonds de travaux définis).

Pour les opérations non retenues dans le financement du Conseil Départemental, et pour les seules communes qui reversent la TICFE, le SDE finance un programme de travaux complémentaire à hauteur de 50 % du cout des travaux. Ce montant s'est élevé à 435 000 € en 2025.

Un programme dédié au remplacement de coffrets de commande vétustes a permis en 2025 la rénovation d'une quinzaine de coffrets. Ce programme est financé à hauteur de 80% par le SDE09.

20

Extinction en milieu de nuit :

L'éclairage public est un service fourni par la commune aux habitants et aux visiteurs. Il doit être adapté au juste besoin des usagers de l'espace public. Il permet de faciliter les déplacements et les activités. Cependant, à certaines heures de la nuit, l'activité humaine dans les rues est très réduite, voire inexistante. L'éclairage peut donc être considéré comme inutile. Un éclairage non maîtrisé a un impact sur la biodiversité et peut perturber des écosystèmes. Son extinction la nuit permet tout à la fois de préserver l'environnement, en réduisant les nuisances lumineuses pour les riverains, la faune, la flore et de diminuer la facture énergétique (45 % environ). Une coupure de l'éclairage (totale ou partielle) peut ainsi être envisagée durant une partie de la nuit. La décision relève du pouvoir de police du maire à qui il appartient de décider des lieux qui doivent recevoir un éclairage artificiel ou non.

Fin 2025, **208 communes** (plus de 60 %) ont décidé de mettre en place cette action sur leur territoire.

Le financement apporté par le SDE est de 60 % du montant des travaux estimé à 350 € par armoire de commande.

Le SDE 09 a financé ces opérations à hauteur de **275 000 euros.**

ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC PAR LES EQUIPES DU SDE09 EN 2025

CHAMP D'ACTIVITES

Le service "Entretien Eclairage Public" intervient dans les domaines suivants :

- Entretien préventif : il a pour objet de réduire la probabilité de défaillance ou de dégradation du réseau d'éclairage public en remplaçant systématiquement les sources lumineuses ayant atteint leur durée de vie optimale.
- Entretien curatif : il vient en complément et consiste à intervenir au coup par coup, pour des dépannages ponctuels ou des interventions d'urgence suite à une panne, un accident ou un acte de vandalisme.
- Astreinte : ce service concerne uniquement les incidents urgents pouvant engendrer un danger.

Il est utile de rappeler à ce sujet que seules les installations réalisées sous la maîtrise d'ouvrage du SDE09 entrent dans le champ d'application du réseau à entretenir.

De même, le Syndicat est seul à être habilité à intervenir sur le réseau d'éclairage public. Aucune action ne peut être entreprise par un tiers, quel qu'il soit, sans engager sa responsabilité.

ACTIVITE DU SERVICE

1 - Moyens du service :

Personnel	Flotte de véhicules
➢ 1 administratif ➢ 1 technicien SIG ➢ 10 agents techniques	➢ 4 camions nacelles ➢ 1 fourgon atelier ➢ 2 véhicules utilitaires d'intervention rapide

2 – Données statistiques pour l'année 2025 :

❖ Nombre de points lumineux :

Le parc d'éclairage public du SDE09 est composé de :

- 46 288 points lumineux
- 2 244 coffrets de commande
- 1 573 cellules isolées (sans comptage)
- 10 points autonomes solaires

21

❖ Entretien systématique :

Le renouvellement systématique des sources lumineuses a été réalisé sur **10 255** foyers lumineux et représente **3 809** heures de travail.

❖ Entretien curatif :

Les communes signalent les dysfonctionnements via internet sur une plateforme dédiée : **https://sde09.sig-online.fr/**. Chaque commune dispose d'un code d'accès pour y accéder.

Le délai d'intervention dépend de l'urgence signalée. Il ne peut excéder 5 jours ouvrables sauf dans le cas d'un seul foyer isolé qui est traité lors d'un déplacement à proximité.

En 2025, le Syndicat a reçu **3 237** demandes de la part des communes pour des interventions sur le réseau d'éclairage public.

❖ Cartographie - SIG:

La cartographie est remise à jour régulièrement à l'issue des travaux neufs réalisés par les entreprises prestataires et après les opérations d'entretien systématique.

3 – Données techniques :

❖ Répartition des sources lumineuses :

Sources	Pourcentage
Sodium Haute Pression	48%
Tubes Fluo	25%
Led	23%
Autre (Fluo, Iodure, Sodium Basse Pression)	4%

Les appareils à Led sont désormais installés de manière systématique en travaux neufs. Ils remplacent progressivement les appareils équipés de sources traditionnelles.

Un état récapitulatif du parc d'éclairage est adressé chaque année aux communes qui peuvent ainsi avoir un aperçu global des principales données. Celles-ci sont issues de la base du système SIG selon la mise à jour du réseau au 31 décembre de l'année précédente.

❖ Recyclage des sources lumineuses :

Les sources lumineuses déposées lors des interventions sont considérées comme des déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE). A ce titre, elles doivent être traitées spécifiquement.

Le Syndicat est partenaire de l'éco-organisme Ecosystem qui organise la collecte et le recyclage des lampes usagées pour une meilleure protection de l'environnement.

4- Cartographie :

Le logiciel de cartographie qui a pour vocation principale d'administrer l'ensemble de la cartographie du réseau de l'éclairage public géré par le SDE09, permet d'être consulté par différents utilisateurs.

Une plateforme en ligne est ouverte aux collectivités et aux communautés de communes adhérentes afin de pouvoir visualiser l'implantation des différents points lumineux sur leur territoire et déclarer les pannes.

Des outils sont disponibles, tels que le suivi des demandes de pannes, les informations matériel ou l'impression d'une carte... Le manuel d'utilisation est téléchargeable sur la page de connexion de la plateforme.

Une évolution de ce logiciel est en phase de test. Une nouvelle version devrait être opérationnelle au cours de l'année 2026.

5- Travaux à proximité des réseaux (DT / DICT):

Le Syndicat est référencé depuis le mois de mars 2012 sur le guichet unique, en tant qu'exploitant des réseaux éclairage public de ses communes adhérentes. Les communes n'ont pas à faire cette démarche (sauf celles qui exploitent ces réseaux par le biais d'une régie électrique).

A ce titre, le Syndicat répond aux déclarations de travaux en lieu et place des communes.

En 2025, le Syndicat a reçu et traité, 5 046 DT/DICT et 935 ATU, soit 5 981 demandes concernant des programmations de travaux divers.

Cependant, il est utile de rappeler que les communes doivent également utiliser cette plateforme en tant que maître d'ouvrage de travaux sur leur territoire.

Depuis le 1er juillet 2012, la consultation du téléservice "reseaux-et-canalisations.gouv.fr" est une étape préalable obligatoire qui apporte une garantie de sécurité. Le téléservice permet de localiser la présence de réseaux aériens, souterrains et subaquatiques sur la zone où sont prévus les travaux, que le projet soit situé sur un terrain privé ou public. Ce service est gratuit et ouvert 24h/24 et 7j/7.

6- Candélabres accidentés ou présentant un dysfonctionnement

- Que faire en cas de luminaire accidenté ?

La prise en charge des incidents matériels sur le réseau d'éclairage public est assurée par le SDE09.
Afin de soutenir les communes dans ces situations particulières, voici les réflexes à adopter pour garantir la sécurité et la continuité du service.
Lorsqu'un support ou un luminaire est endommagé à la suite d'un accident ou d'un épisode météo, une intervention rapide est nécessaire pour sécuriser la zone.
Dans ce cas, il est recommandé que la commune commence par enregistrer l'incident sur la plateforme GéoLux. Cette première étape permet de tracer la demande.
Elle contacte ensuite le Sde09 habilité à intervenir en urgence.

+En cas d'accident avec tiers responsable :

La commune doit contacter le Syndicat qui lui adressera un constat amiable à faire remplir par le tiers responsable. A réception du constat rempli et signé, le Syndicat se mettra en relation avec l'assurance du tiers afin d'obtenir la prise en charge des frais de réparation du candélabre. En cas de défaut de règlement (absence d'assurance ou d'insolvabilité du tiers …) les frais de réparation incomberont à la commune.

+En cas d'accident sans tiers responsable :

Les frais de réparation incombent à la commune à qui le Syndicat adressera un devis de réparation.

- Pour les dysfonctionnements ne présentant pas de danger (luminaire éteint, clignotant ou tout autre incident mineur), la déclaration se fait via la plateforme Géo Lux.

Cette distinction facilite ainsi le traitement des urgences tout en maintenant un suivi régulier du réseau.

Elle permet également au Sde09 d'accompagner au mieux les communes dans la gestion quotidienne de leurs installations d'éclairage public.

Groupement de commande d'achat d'énergie

En 2015, le Syndicat a mis en place un groupement de commandes d'achat d'électricité et de gaz, ouvert à tous les acheteurs publics au niveau du département.

Le rôle du Syndicat était de coordonner le groupement depuis le recensement des besoins jusqu'à la conclusion des contrats de fourniture d'électricité.

Ce groupement de commandes visait à mutualiser les besoins en vue de parvenir à un volume de consommation propre à obtenir les offres de fourniture les plus compétitives possibles. Il déchargeait ainsi ses adhérents des procédures d'appels d'offres et de notification des marchés.

Afin d'améliorer la performance de cette action le Syndicat a décidé de rejoindre en 2020 un groupement d'achat régional regroupant les Syndicats du Tarn, Aveyron, Cantal, Corrèze, Gard, Gers, Haute Loire, Lot, Lozère, Haute Pyrénées, Pyrénées Orientales et Tarn et Garonne. Le Syndicat du Tarn en est le coordonnateur.

Le groupement comprend 2 600 membres soit 65 563 points de livraison électricité et 2 993 points de livraison gaz naturel. A ce jour, 58 membres sur le département de l'Ariège adhérent à ce groupement. Les frais de **30 500 euros** pour la gestion de ces marchés sont pris en charge à 100% par le SDE 09.

Le Syndicat est membre pilote et assiste le coordonnateur dans la préparation et le suivi des missions. Il reste l'interlocuteur privilégié des communes et membres du département dans la collecte des données et le suivi des marchés.

Pour l'électricité, un marché a été relancé en 2024 pour une durée d'une année pour les C5 (ex tarif Bleu) et pour les C2-C4 (ex tarif jaune et vert). Les fournisseurs VOLTERRES et ALTERNA ont été retenus.

Concernant le gaz, TOTALENERGIES a été retenu comme fournisseur de gaz pour la période 2025.

L'ensemble des marchés portés par le groupement a été renouvelé au cours de l'année **2025** pour assurer la fourniture d'électricité et de gaz naturel à compter du **1er janvier 2026**, pour la prochaine période (2026-2028).

Voici un état récapitulatif des résultats de cette consultation et des attributaires désignés :

Lot	Energie	Objet	Puissance	Titulaire
LOT 1	Electricité	C5 – Hors EP	< 36 Kw	ENGIE
LOT 2	Electricité	C5 – EP	< 36 Kw	EDF
LOT 3	Electricité	C2/C4 – Communes + Interco.	> 36 Kw	TOTAL ENERGIES
LOT 4	Electricité	C2/C4 – Autres membres	> 36 Kw	ENGIE
LOT 5	Electricité	C2/C4/C5 - ELD	Toutes	ALTERNA
LOT 7	Gaz	Gaz naturel		TOTAL ENERGIES

TRANSITION ENERGETIQUE

CONTRAT TERRITORIAL DES ENERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES

Le Syndicat d'Energies de l'Ariège a signé avec l'ADEME en juillet 2023 un Contrat Chaleur Renouvelable Territorial.

Il permet de bénéficier des aides forfaitaires du Fonds Chaleur de l'ADEME sans besoin d'atteindre les seuils minimums de production permettant de favoriser l'émergence des projets :

- Biomasse
- Géothermie
- Solaire Thermique
- Réseau de Chaleur

Il est complémentaire avec les aides de l'Etat, de la Région, du Département et du Syndicat.

24

L'ADEME apporte une aide financière à l'opérateur pour qu'il puisse se doter des moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs.

Elle confie à l'opérateur :

- L'instruction des demandes d'aides des bénéficiaires finaux (études et installations ENR), conformément aux critères d'aides définis par l'ADEME
- L'établissement des contrats d'attribution des aides octroyées par l'ADEME
- La liquidation des sommes concernées et le paiement des aides de l'ADEME

Les objectifs pour la période de 2023 – 2026 ont été fixés ainsi :

	Nombre d'installation	**Puissance kW (superficie)**	**Production MWh**
Biomasse	17	3 347	7 695
Géothermie	3	163	200
Solaire Thermique	2	(37 m²)	19
Total	**22**	**3 510 (37 m²)**	**7 914**

Au cours de l'année 2025, trois commissions ont validé l'attribution d'aides de l'ADEME pour un montant de :

Date	**Montant Etudes**	**Montant Investissement**	**Production MWh**
11/02/2025	25 151 €	215 564,60 €	506
20/06/2025	42 279,30 €	279 112,37 €	424
18/11/2025	3 640 €	628 480 €	710
TOTAL	**71 070,30 €**	**1 123 156,97 €**	**1 640**

RENOVATION ENERGETIQUE DE BATIMENTS PUBLICS

La rénovation énergétique des bâtiments constitue un des axes principaux de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte.
Le Syndicat propose un accompagnement qui consiste dans un premier temps à prendre connaissance du patrimoine communal, réaliser un bilan global des consommations énergétiques et éventuellement de visites des différents équipements.
Ce premier bilan définira un programme des actions à mettre en œuvre pour réduire les consommations énergétiques et les dépenses (installation de programmation et régulation, remplacement de matériel vétuste, isolation, etc.).
Le Syndicat propose en outre aux communes ariégeoises éligibles une aide financière pour réaliser le programme de travaux défini en complément des aides existantes (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, …).
La commune devra pour cela adresser un dossier de présentation contenant notamment les pièces suivantes :

- Audit énergétique ou diagnostic de performance énergétique
- Devis détaillé des travaux projetés (réalisés par un professionnel si possible RGE)

- Plan de financement

Le taux de subvention est de 20 à 30 % du montant des travaux.
Sont éligibles tous les travaux faisant l'objet de délivrance de certificats d'économie d'énergie (CEE) à l'exception des systèmes utilisant des énergies fossiles.

Et sous les conditions suivantes :

- **Le SDE 09 ne pourra pas être le principal financeur d'un projet** et ne pourra intervenir qu'en appui d'un cofinancement local (c'est à dire uniquement sur les projets également financés par la Région, le Département ou l'EPCI de la commune). Le montant de l'aide versée par le SDE tiendra compte des montants des aides des autres financeurs.
- L'aide du SDE sera désormais plafonnée à 10 000 € par an pour un projet concernant des logements communaux et il est rappelé que le **SDE 09 ne peut pas subventionner des projets générateurs de revenus, de nature industrielle ou commerciale.**
- Le financement des pompes à chaleur (PAC) fera l'objet d'un examen au cas par cas en fonction de la localisation et de l'environnement du bâtiment concerné.

Au cours de l'année 2025, 34 collectivités adhérentes ont pu bénéficier de cette action pour un montant de subventions de 525 000 € (37 dossiers).

PRODUCTION ENR

Le Syndicat a décidé de mette en place sur le département de l'Ariège un cadastre solaire afin de faciliter la réflexion d'investissement des collectivités, des entreprises et des particuliers sur leur patrimoine pour installer des panneaux solaires.
Cet outil propose une cartographie en ligne sur laquelle chacun peut identifier sa toiture et mesurer son potentiel solaire.
Il permet d'identifier la partie la mieux exposée de la toiture et calcule de manière instantanée le coût de l'installation, mais aussi la production prévisionnelle, les revenus attendus et sa rentabilité en fonction de la surface équipée.

Ces fonctionnalités sont valables qu'il s'agisse d'une production photovoltaïque injectée sur le réseau (revente à Enedis) ou autoconsommée pour les besoins de l'habitation, ou même pour la production d'eau chaude sanitaire via un chauffe-eau solaire.
Il est également possible d'intégrer d'autres paramètres dans le calcul, comme le financement de l'installation par un emprunt bancaire en précisant le taux.

La société Cythélia a été retenue comme prestataire pour élaborer cet outil disponible à l'adresse sur le site https://sde09.cadastre-solaire.fr/.

RESEAU « LES GENERATEURS »

Lancé début 2022, Les Générateurs est un réseau de conseillers co-financé par l'ADEME et des Régions.

Présents en France métropolitaine et dans les outre-mer, les missions principales des Générateurs sont :

- Apporter un conseil de premier niveau neutre et objectif aux collectivités pour les sensibiliser aux énergies renouvelables éolien et photovoltaïque
- Permettre la montée en compétence des collectivités en amenant une expertise technique, juridique et financière sur les phases d'émergence des projets éolien et photovoltaïque
- Aider à l'émergence de projets d'énergies renouvelables construits avec les territoires et en lien avec les objectifs de développement locaux et régionaux

En région Occitanie, le réseau prend la forme d'un accord de partenariat entre différentes parties prenantes et les structures porteuses de conseillers. En fonction du type de projets, le réseau orientera la collectivité auprès de l'interlocuteur dédié.

Le SYADEN (11) (Syndicat d'Energies de l'Aude) est le Coordinateur pour l'Entente « Territoire d'Énergie Occitanie » qui rassemble les 13 syndicats d'énergies de la Région. Le SDE09 est le point d'entrée local départemental de ce réseau.

Dans le cadre de son activité, le réseau propose de faire escale dans la région à la découverte d'installations d'énergies renouvelables locales.

BORNES DE RECHARGES ELECTRIQUES (REVEO)

Le maillage des bornes publiques REVEO sur le département est aujourd'hui de **57 BORNES, 46 bornes normales et 11 bornes rapides.**

L'exercice 2025 a vu l'ajout de 5 bornes supplémentaires sur des sites touristiques dans le cadre du plan de relance financé par l'Etat via le FACE.

On comptabilise au global sur l'année 2025 **18 586 sessions** (4 643 de janvier à Mars et 13 943 sessions de mars à décembre), soit une hausse de 2.3 % par rapport à 2024. La consommation énergétique est de 197 489 kWh, soit une baisse de 4,9% par rapport à 2023.

Les sessions sont majoritairement faites par des usagers itinérants.

On retrouve un pic sur les périodes de vacances, notamment sur les mois d'août et décembre.

Le Marché avec le prestataire pour l'investissement et le fonctionnement des IRVE vient d'être renouvelé, c'est la société BOUYGUES qui a été retenue dans le cadre du groupement de commandes géré au niveau de la Région Occitanie par le Syndicat de l'Aude. Toutefois pour la partie supervision c'est la société Load station qui a été retenue (à partir du mois de mars).

Données LOAD STATION

Données d'utilisation (période mars – décembre 2025)

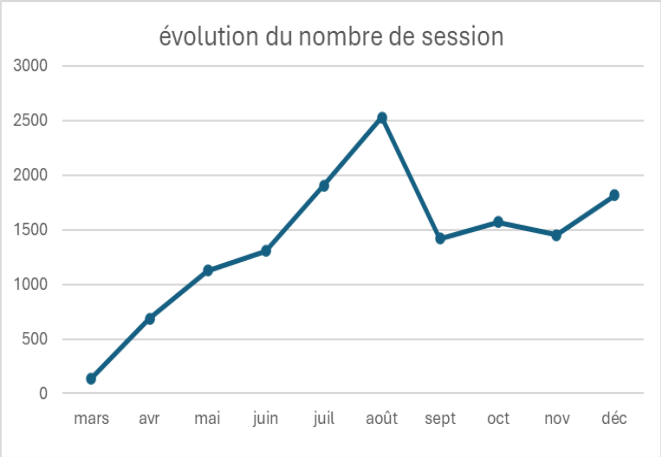

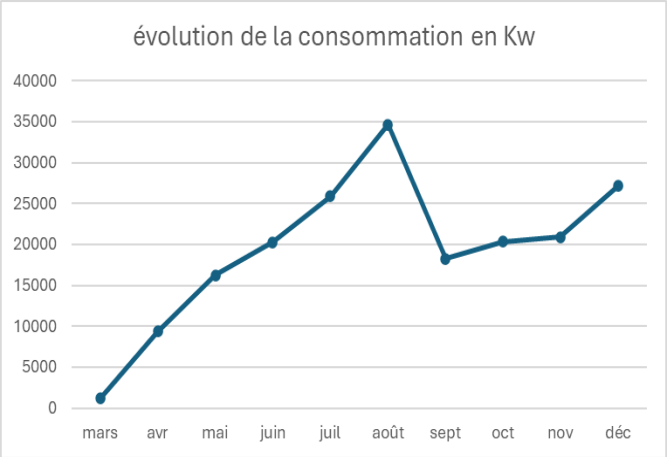

BORNES LES PLUS UTILISEES		
Commune	Adresse	Sessions
SAINT GIRONS	Quai du Gravier	1 164
AX LES THERMES	Chapelle Rue St Jerôme	1 120
AX LES THERMES	Parking Av. Adolphe Authier	1 031

BORNES LES MOINS UTILISEES		
Commune	Adresse	Sessions
PAILHES	Place de l'église	24
DUN	Allée de l'école	40
RIMONT	Route de la gare	56

Maintenance (Préventive et Curative)

Il y a eu **192** interventions sur les Bornes Ariègeoises, vous trouverez le détail ci-dessous :

PANNES PAR TYPOLOGIE	NBRE INTERVENTIONS
Migration	52
Perte de Communication Réseau	80
Disjonction d'un PDC	32
Autres	28
Total	**192**

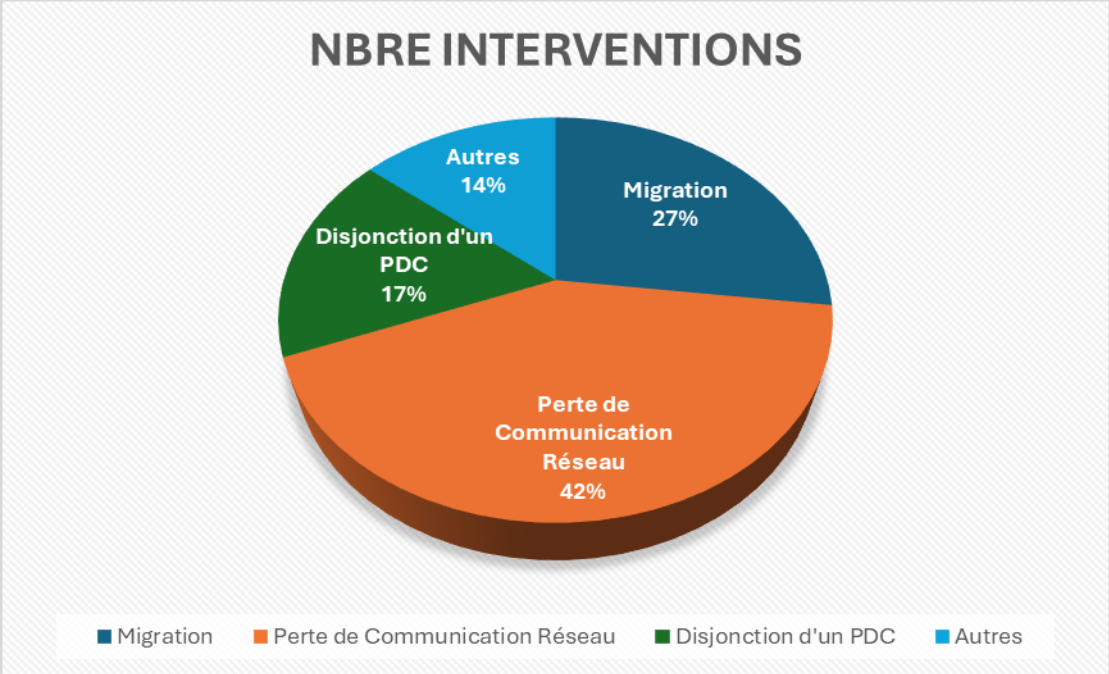

Maintenance Curative

Pour l'année 2025, nous avons réalisés **19** dépannages pour un montant de **25 405 €.**

Toutefois certaines pannes ne sont toujours pas traitées, faute de pièces de rechange .

En effet, il devient très difficile d'avoir accès à des pièces de rechanges chez TOTAL qui ne commercialise plus ce modèle de Borne (G2-Mobility). Ce qui occasionne une réflexion sur un éventuel plan pluriannuel de remplacement.

16.QUESTIONS DIVERSES